Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_105-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°42

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

TOURISME – OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE REDON

Annexe : Budget primitif 2026

La présente délibération a pour objet d'approuver le budget primitif 2026 de l'Office de Tourisme du Pays de Redon.





Rapport de Madame Isabelle BARATHON, Vice-président

L'Office de Tourisme du Pays de Redon est un office de tourisme communautaire sous statut Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. A ce titre, chaque année, le budget primitif est voté en comité de direction à l'Office de Tourisme du Pays de Redon et soumis pour approbation au Conseil Communautaire.

VU le Code du Tourisme et plus particulièrement les dispositions des articles L.133-1 à L.133-10, applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'EPIC ;

VU les articles L. 2221-10 et R. 2221-18 à R. 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux régies dotées de la personnalité morale et financière en SPIC et les articles R.133-1 à R.133-18 du Code du Tourisme applicables aux Offices de Tourisme constitués sous la forme d'EPIC ;

VU la délibération CC_2015_17 du Conseil communautaire du 28 septembre 2015 approuvant la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_105-DE

Commercial ainsi que la composition de son Comité de Direction et les modalités de désignation de ses membres ;

VU les statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Redon stipulant que le compte financier unique et le budget doivent être transmis chaque année et soumis pour approbation au conseil communautaire ;

VU la délibération n° 20 du 22 décembre 2025 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Pays de Redon procédant au débat d'orientation budgétaire 2025 et prenant acte de la présentation des orientations budgétaires ;

VU la délibération n°26-03-10-02 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme votant à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2026.

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Faire de l'accueil une valeur fondatrice (axe 1, objectif 1.1) et créer les conditions pour bien vivre ensemble sur le territoire (axe 1, objectif 1.2)

CONSIDERANT que par délibération en date du 10 mars 2026, le Comité de Direction de l'Office du Tourisme a voté le budget primitif 2026 ;

Le budget primitif de l'Office de Tourisme du Pays de Redon est équilibré, conformément au tableau ci-dessous :

- **en section de fonctionnement à 1 127 109,16 €**

- **en section d'investissement à 468 081 €**

TOTAL : 1 595 190, 16 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_105-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 127 109,16	571 820,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 555 289,16
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 127 109,16	1 127 109,16

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	468 081,00	326 853,03
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 141 227,97
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	468 081,00	468 081,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 595 190,16	1 595 190,16

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le budget primitif 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_105-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34